



VILLE DE BRIONNE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 027-212701163-20260427-SG052026-AU

S²LO

DECISION DU MAIRE N° SG/05/2026

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE

Le Maire de la Commune de BRIONNE,

Vu les articles L.2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant délégation d'attribution dudit conseil municipal au Maire de BRIONNE approuvée par la Préfecture de l'Eure en date du 24 mars 2026,

Vu la procédure de mise en concurrence passée sous procédure adaptée selon l'Article 28 du Code des Marchés Publics,

Considérant que la consultation a été publiée le 13 avril 2026 pour une réponse le 27 avril 2026 à 12h00.

Vu la proposition de la Société GIE ENERGIES LOCALES,

Considérant que la date de la fourniture et de la livraison est fixée au 1^{er} mai 2026

Considérant la durée du marché est fixé à 19 mois à compter de la date de début de la fourniture

DECIDE

Article 1 : De retenir la GIE ENERGIES LOCALES sise à SAINT-VINCENT-DES-LANDES (44590) – 6 les Roches Grises – Mandataire de groupement solidaire, pilotage global, facturation, relation client, reporting ; La société ZEPHYR ENERGIE RENOUVELABLES sise à SAINT-AVERTIN (37550) 17 allée des Muriers – Co-traitante, pour la mise à disposition des moyens techniques et humains ; La société ENERGIE DE NANTES sise à NANTES (44000) 2 rue de Coulmiers – Co-traitante, agréée pour la commercialisation de l'électricité ; La société France FARMS sise à BOURGVALLES (50750) la Pedoyere – Co-traitante pour la production d'électricité renouvelable.

Article 2 : Pour un montant annuel prévisionnel estimé sur la base des consommations N-1 à 121 437,12 € T.T.C. (Cent Vingt et Un Mille Quatre Cent Trente Sept Euros Douze Centimes).

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier Municipal,

Fait à BRIONNE, le 27 avril 2026

Le Maire,

Valéry BEURIOT